



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

XXXVI^e SESSION
Dakar, 5 au 8 juillet 2010

DOCUMENT N° 38

DEBAT GENERAL

INTERVENTION

DE

M. Roch Marc Christian KABORE
Premier Vice-président de l'APF
Président de la section burkinabè de l'APF
Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso

**Monsieur le Président,
Distingués Collègues,
Mesdames et Messieurs,**

Au moment où je prends la parole devant notre Assemblée, je voudrais exprimer à la Section sénégalaise, en mon nom personnel et au nom de la délégation qui m'accompagne, mes sentiments de satisfaction et de gratitude, pour l'excellente organisation de cette session, la qualité de l'accueil et l'hospitalité dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans cette belle ville de Dakar.

Je voudrais également me réjouir, Monsieur le Président, de l'efficacité avec laquelle vous conduisez nos travaux et saisir cette opportunité pour vous assurer de mon soutien personnel et de celui de ma délégation pour les bons résultats enregistrés par notre assemblée sous votre conduite.

**Monsieur le Président,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,**

Le débat général de la 36^{ème} réunion de notre Assemblée porte sur le thème suivant : « cinquante ans après les indépendances, 10 ans après Bamako : la situation de la démocratie parlementaire dans l'espace francophone ».

Pour être pertinent, ce thème nous invite à un examen sans complaisance de l'état de santé de la démocratie parlementaire sur le continent africain en général et dans notre espace linguistique en particulier.

**Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,**

Cinquante ans après les indépendances, force est de constater que la démocratie s'enracine sur le continent africain et particulièrement dans les Etats membres de notre assemblée et donc dans l'espace francophone de cette région.

Partout, ou presque, les élections régulières, présidentielles, législatives et locales rythment la vie démocratique des populations.

On note avec satisfaction le foisonnement des partis politiques, des organisations de la société civile et des médias sur l'ensemble du continent, qui portent un œil critique sur le processus démocratiques, contribuant ainsi à l'élargissement des espaces de dialogue et de libertés.

**Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,**

En dépit d'une conjoncture économique mondiale difficile, depuis le début de la décennie, le continent affiche une croissance économique moyenne respectable, entre 4,5% et 6%. Même en Afrique subsaharienne, le PIB progressera de 5% en 2010 et de 6% en 2011, selon les estimations du FMI. De nos jours, la croissance démographique est maîtrisée ou en voie de l'être, car elle est désormais trois fois plus faible que la croissance économique, contribuant ainsi à faire du continent l'un des moteurs de la croissance mondiale.

Au plan sociopolitique, la fin du système odieux de l'apartheid, avec la libération de Nelson Mandela et la bonne tenue de l'économie sud africaine ont donné des ailes au continent qui, en cette année jubilaire des indépendances de 1960, accueille sur un sol, pour la première fois, la coupe du monde de football.

C'est le lieu pour moi, de rendre un hommage appuyé à cette figure emblématique de la lutte des peuples pour la liberté, la dignité et la démocratie qui a sacrifié sa vie pour l'émancipation de son peuple, la nation arc-en-ciel.

**Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,**

Ce tableau reluisant a été malheureusement entaché par une série de remises en cause de l'ordre constitutionnel et démocratique, essentiellement en Afrique centrale et dans la Région des Grands Lacs en proie à des guerres civiles. En Afrique de l'Ouest, certains pays ont basculé dans des crises en raison d'élections mal organisées ou truquées, sur fond de conflits ethniques.

Pour toutes ces raisons, cinquante ans après les indépendances, le chemin vers la consolidation de la démocratie dans l'espace francophone est encore long et nécessite de nous des efforts continus.

Cependant, je reste confiant quant au renforcement de la démocratie en Afrique. L'espoir est de nouveau permis car de nombreux foyers de tensions se sont éteints, nous sommes également témoins de la réalisation de l'alternance dans bon nombre de pays.

Je souhaite que tous ces frémissements se consolident pour aboutir à une paix durable, condition pour bâtir une démocratie solide et porteuse de stabilité et de prospérité pour l'Afrique et les Africains.

**Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,**

L'action de la communauté internationale qui est devenue plus active face aux violations des droits de l'homme et des règles démocratiques, mérite d'être également saluée.

De même, la Déclaration de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone dont nous célébrons le 10^{ème} anniversaire, a eu le mérite de pousser certaines organisations internationales à prendre des initiatives hardies entrant dans ce cadre.

Il en est ainsi de l'Organisation de l'Unité africaine qui a adopté, en 1999, le principe de l'exclusion des Etats où la prise du pouvoir se réalise par la force.

En 2001, les Etats membres de la CEDEAO ont adopté un Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance qui impose à ses membres le respect des principes démocratiques de dévolution du pouvoir et interdit de réformer la loi électorale de manière substantielle sans le consentement d'une large majorité des acteurs politiques, dans les six mois qui précèdent les élections.

L'accord de Cotonou régissant la coopération entre l'Union européenne et le Groupe des Etats Afrique, des Caraïbes et du Pacifique a introduit une clause de suspension de l'aide en cas de non respect des droits de l'homme, de la démocratie ou de la bonne gouvernance.

L'Organisation internationale de la Francophonie procède désormais à la suspension de ses membres qui ne respectent pas les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance.

Toutes ces initiatives de la communauté internationale qui visent à renforcer la démocratie, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance nous imposent des obligations résultant de notre mandat de parlementaires, représentants de nos populations. Il nous revient, en tant que "Vigie de la démocratie" de veiller, dans le cadre de nos attributions républicaines, de créer, de défendre et de maintenir un terrain propice pour la pérennisation de ces valeurs universelles.

A ce titre, le document que nous avons adopté lors de notre 35^{ème} session à Paris et intitulé "La réalité démocratique des parlements : Quels critères d'évaluation ?" doit nous servir de guide d'actions pour faire de nos institutions des parlements démocratiques au service de nos Etats et des populations que nous représentons.

**Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,**

C'est donc dire, au regard de tous ces instruments juridiques et politiques adoptés et mis en œuvre que la démocratie parlementaire dispose d'un arsenal adéquat pour sa promotion et sa protection dans l'espace francophone en Afrique.

Si dans l'ensemble, cette démocratie se porte bien, il convient néanmoins d'interpeller les acteurs politiques, les organisations de la société civile et les populations sur leurs responsabilités respectives et collectives dans la consolidation de la culture démocratique dans nos pays.

Parce qu'il n'y a pas de démocraties fortes et viables sans démocrates convaincus, les parlementaires, leaders d'opinion par excellence, doivent s'obliger à respecter et encourager les bonnes pratiques pour garantir l'épanouissement et l'enracinement d'une démocratie apaisée, facteur de progrès en Afrique.

L'APF peut et doit continuer à encourager ce processus et je vois à travers le Parlement francophone des jeunes un outil et un cadre approprié de formation et de formatage d'une relève assurée.

Excellente session à toutes et à tous, et plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.